

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.004**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Marché d'installation d'un ascenseur dans la halle sportive – Procédure adaptée

**RAPPORTEUR** : Madame PELTIER

**VOTE** : UNANIMITÉ

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée, pour l'installation d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite dans la future halle sportive.

La publicité a été lancée le 21 juillet 2009. La date limite de remise des offres était fixée au 11 septembre 2009. Six entreprises ont répondu à la consultation :

- SCHINDLER
- REGIONAL ASCENSEURS
- THYSSEN KRUPP
- OTIS
- KONE
- COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS division de NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS

Les offres ont fait l'objet d'une analyse technique et financière par le cabinet d'architecture 2BR, maître d'œuvre désigné pour cette opération. Celui-ci a remis un tableau de notation et de classement des offres en fonction des critères suivants :

- valeur technique : 50 %
- prix de l'offre : 20 %
- entretien et maintenance : 30 %
  
- Au vu du rapport d'analyse du cabinet 2BR, il est proposé de retenir l'offre mieux disante de la société COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS division de NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS pour un montant de 27.320,00 €hors taxes, soit 32.674,72 €TTC.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le rapport d'analyse établi par le cabinet d'architecture 2BR concernant l'installation d'un ascenseur dans la future halle sportive,
- VU la commission des travaux en date du 21 décembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver l'attribution du marché d'installation d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite dans la future halle sportive,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS division de NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS pour un montant de 32.674,72 €TTC,
- d'imputer la dépense au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD